

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtizia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur David ÉVAIN, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS

ABSENTS : Madame Léa GUILLET, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants	23

DCM n°085/2024 - 7.5.5

Collège Louis PASTEUR - subventions pour l'année 2024

Rapporteur : Madame GILLOT

Par courrier en date du 16 février 2024, le collège Louis PASTEUR a déposé deux demandes de subvention, la première pour l'aide au financement des voyages et sorties scolaires d'un montant de 9 500,00 euros et la seconde pour l'aide au financement des activités de l'association sportive pour un montant de 2 000,00 euros.

Les membres de la commission de répartition des charges de la salle Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC, réunis le 27 mars 2024, ont proposé d'octroyer les subventions demandées.

À noter que ces subventions feraient l'objet d'une répartition entre les cinq communes signataires de la convention, répartition qui se détaillait comme suit pour l'année 2023 :

Communes	Nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2022	Participations
VALLONS-DE-L'ERDRE	170	7 083,34 euros
PANNECÉ	42	1 750,00 euros
LE PIN	6	250,00 euros
RIAILLÉ	23	958,33 euros
TEILLÉ	35	1 458,33 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

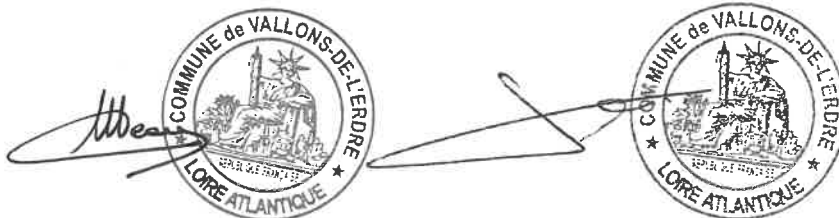
- **SUIT** la proposition des membres de la commission de répartition des charges ;
- **VERSE** la somme de 9 500,00 euros au collège Louis PASTEUR pour l'aide au financement des voyages et sorties scolaires ;
- **VERSE** la somme de 2 000,00 euros à l'association sportive du collège pour l'aide au financement des activités.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits sur le chapitre 65 du budget 2024 de la commune.

Délibération publiée le 19 avril 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
ID : 044-200078079-20240416-DCM_085_2024-DE